



Syndicat C.G.T des personnels
de la ville de Saint Barthélemy
d'Anjou et du C.C.A.S.



Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2024

Monsieur le Maire, Monsieur le président,

La majorité des agents de notre collectivité ont mandaté les organisations syndicales FO, SUD et CGT pour déposer ce préavis de grève ayant pour objet d'obtenir :

- 300€ d'augmentation par mois de l'IFSE de tous les agents titulaires et contractuels.
- L'arrêt immédiat du recours abusif aux contrats « saisonniers ».
- L'encadrement du recours aux heures complémentaires.
- L'intégration de deux heures de temps de travail lors de la cérémonie des vœux du Maire au personnel quand celui-ci ne travaille pas à ce moment.
- Un « chèque cadeau » en remplacement du colis de Noël.

Dans ce cadre, afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications et de prendre des décisions d'action, les syndicats FO, SUD et CGT déposent des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2024 pour l'ensemble des agents de la collectivité (Ville, CCAS, de droit public et privé).

Nos organisations syndicales restent disponibles pour toute négociation sur les revendications du personnel.

Nous vous adressons, Monsieur le maire, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Le 23 FEVRIER 2024,

Syndicat SUD

Syndicat FO

Syndicat CGT

LEDC ARNAUD